## ANOM, Etat Civil, Résultats

## Guadeloupe morne-a-l'eau 1877

3	manche surant cing du mois , à Pout courant, toutes dues à de Sume pres	Moss. Lugourd Sui.
	the mation Anciene opportion and dis manage ne nous ayant de nagrifia	dia sept a new hourse de mali
	favant droit à leur requisition et après avoir donne lecture de toutes les pièces	Mariage intre cipal remplefrangear impie
4	ci defous mentionneis du Citre aing, chapitre sia du Code voil intelle du	
	or trojan monitormers un our oring, oring in the little for the Share	N 32
	mariage" sur les droits oracroirs des Epous, avons interpelle les futurs Esous.	1 10 mais
	conformement a la loi des dia Sept Juin deux et dia Juelles mil huis cent	et la demorbelle Vinal-ci-
	cinquante, promulgue dans la Colonie par l'arrêle de Monseur Le	Denoti, onacie, Josephone fraction of the
	Converneur, en date du deux Mars mil huit cent enquante deux d'avoir	Miscolole trenteres dans : 4:
	a nous declarer sit a che fait un contrat de mariage entre ous, sur leur repri	2001.0
	negative, avous demande au futur Epous et à la future Epouse, silonen lent re prendre pour mani en pour ferme, chaeun d'éux, ayant répondues	Dury Contisers chef, chagifrant en verte de
	Sent re Porendre hour mani et to over lemme, chacun d'in ayant répondus	Dury Cout 1879. Nort mil hint cent cingue
1/1	Aparement et affirmationent avous declare au nom de la la le sein Soi	
	of the second with the second	une own.
	cheman, Sean Louis et la aemospille Badof, Marie, Malbilda mis pe	otiste, agu de Vingt sia anse
	Temariage . Aufutos les dits Epous nous our diclare voulous legumes spar le	All and the state of the
	Sprischt marlage l'enfant ei après denomme. Natbalie, Laure, du sur fernina	Some Manual and it is
	me an ellorne a l'Eau le vingt Diembre, mil huit cent toisante gumze, me	
	mero deux cent ami querous avons pu le constater sur nos registres ael Eto	mune sa ave juture Opouse,
	civil à la date et au numéro enonces ci defour Pe tout ce, promothefre action	acte de naspance, en date du
	Prifence des sienes Verge Ahaham, agé de trente aux, ibon, Mathieu, agé de	sumero cent neuf, price qui
	quarante cing aux, Garbin, Lambert, agé de quarante et un aux, Garme Yough	
		et de ce lui de sa mire, en dale
	age de ving e trois aus des hois pressurs ternouis cultivatures et le quatrième	mero soisante dia hiil, anne
	Spechew, lous quatre majours domicilies an ellorne à l'Eau, ot mon	led to the
	Sparents des Epous aussi qu'ils nous l'ont declare. Et après une diclarations	
	pealere des Epous qu'il n'a pas che fait de contrat de mariage entre eus, nous	
	avous avec le seconor temom segue le prefent acte de manage après lection	Her publications out de failes
	donnée Les hois autres témoirs et les parties contractantes, interpelles de le fais	Commune Savoir: la primier
	ayant déclare ne le favoir	rant douze du present mois
		Aucune opposition audit me